

**CENTRE HOSPITALIER DE COLSON**  
**BP 631 97261 FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE**

**CONVENTION INTER-HOSPITALIÈRE**  
**DE SOUS-TRAITANCE EN STÉRILISATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX**

**ENTRE**      **L'hôpital des Trois-Ilets** représenté par son Directeur Monsieur Alex BiRON  
Ci-après dénommé le "prestataire".

**ET**            **Le Centre Hospitalier spécialisé de Colson** représenté par son directeur  
Monsieur Michel BARTEL  
Ci-après dénommé le "bénéficiaire".

**I-OBJET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de sous-traitance de la stérilisation des dispositifs médicaux de l'hôpital de Colson utilisés dans l'unité de psychiatrie de l'hôpital des Trois-Ilets par ce dernier établissement, conformément à l'article L.595-7 du Code de la Santé Publique modifié par l'article 67 de la Loi n° 99-641 du 27 juillet 1999.

**a) Type de dispositifs médicaux visés**

Les dispositifs médicaux concernés par cette sous-traitance sont les seringues en verre, les sets de soins, les sets à sutures et les sets à pansements utilisés dans l'unité de psychiatrie située à l'hôpital des Trois-Ilets .

**b) Volume à stériliser**

L'hôpital des Trois-Ilets stérilisera 1 panier maximum 1 fois par semaine, ce qui représente 1 cycle d'autoclave. Si besoin, après accord ponctuel des pharmaciens, ce volume pourra être augmenté.

**c) Durée de la convention**

La présente convention est signée pour une durée de 5 ans. Chaque signataire peut l'abroger après un préavis de 3 mois.

**II - MISE EN APPLICATION**

Cette convention est applicable après signature des deux parties et accord préfectoral. Le pharmacien inspecteur de la région Antilles-Guyane sera informé de l'application de cette sous-traitance en stérilisation.

### **III - MODALITÉS TECHNIQUES D'EXÉCUTION**

#### **a) Transport**

Les DM sont acheminés du service de psychiatrie à la stérilisation centrale de l'hôpital des Trois-Ilets le Mardi entre 8 heures et 9 heures dans des systèmes de transport clos, les bacs vidés de toute solution décontaminante (cf procédure en annexe).

L'hôpital des Trois-Ilets souligne que, pour des exigences de service, il est impératif que le jour défini ci-dessus soit respecté. Sinon, il se réserve le droit de refuser le matériel.

L'agent réceptionnant les DM récupère le bordereau d'acheminement, le signe après les contrôles suivants:

- Recensement du matériel livré
- Contrôle de son état (signaler par écrit tout matériel cassé ou abimé)
- Validation de l'adéquation entre les quantités portées sur le bon de commande et les produits reçus.

En cas de non-conformités:

- Corriger les quantités sur le bon de commande

#### **b) Répartition des opérations**

Le service de psychiatrie effectue :

- Le nettoyage décontaminant (cf procédure en annexe)
- Le séchage
- La mise en bacs prévus à cet effet.
- L'acheminement des bacs à la stérilisation

L'hôpital de Colson fournit à l'unité de psychiatrie les matières premières, l'instrumentation, les bacs de décontamination et les solutions décontaminantes.

#### **c) Conditionnement**

La reconstitution des sets doit être réalisée en respectant scrupuleusement la composition de chaque set:

- set à pansements
  - 1 paire de ciseaux à bouts ronds
  - 1 pince Péan
  - 1 pince Kocher
  - 1 plateau plastique violet
- set à sutures
  - 1 pince porte-aiguille de Halsey 13 cm
  - 1 paire de ciseaux à flis 11 cm avec encoche
  - 1 pince à dissection
  - 1 cupule
  - 1 plateau plastique vert clair

Le champ est aggraffé au plateau

- set de soins
  - 3 compresses non tissées
  - 1 plateau plastique

#### d) Stérilisation

L'hôpital des Trois-Ilets s'engage à stériliser les dispositifs médicaux reçus selon les modalités suivantes:

| CYCLE              | TEMPÉRATURE | DURÉE | PRESSION |
|--------------------|-------------|-------|----------|
| Caoutchouc/fragile | 121°C       | 20 mn | 1 bar    |
| Caoutchouc/verre   | 125°C       | 15 mn | 1,5 bars |
| Pansements         | 134°C       | 18 mn | 2 bars   |
| Instruments        | 134°C       | 18 mn | 2 bars   |

L'opération est effectuée selon les procédures et dans le respect des bonnes pratiques de stérilisation.

Le test de Bowie-Dick est réalisé chaque matin sur l'autoclave ; après validation de ce test commencent les cycles de stérilisation (cf procédure en annexe).

Chaque panier est étiqueté avec le numéro du cycle de stérilisation. Une feuille de cycle est fournie systématiquement avec chaque charge (cf procédure en annexe). Elle est remplie par le service prestataire. Les documents sont archivés au service de stérilisation de l'hôpital des Trois-Ilets.

#### e) Récupération des DM stériles

Les DM stérilisés sont récupérés par l'unité de psychiatrie le jour ou le lendemain de la stérilisation.

Le transport des DM stériles doit être réalisé dans des conteneurs réservés à cet usage.

### **IV - RESPONSABILITÉS**

Chaque établissement assume la responsabilité des étapes qu'il a effectuées. La responsabilité de chaque pharmacien responsable des établissements est engagée.

L'hôpital de COLSON s'engage à:

- Effectuer les opérations qui lui reviennent selon les Bonnes Pratiques de stérilisation.
- Assurer le stockage des DM stériles conformément aux Bonnes Pratiques de stérilisation.
- Observer rigoureusement la durée de validité de la stérilisation.
- Transporter le matériel dans des conteneurs réservés à cet usage.
- Respecter le jour et les horaires des prestations.
- Fournir la liste exacte du matériel nécessaire à la composition des sets.

L'hôpital des Trois-Ilets s'engage à:

- Assurer une maintenance de l'autoclave avec relevé écrit des interventions ainsi que la requalification annuelle selon les normes en vigueur et à effectuer l'épreuve décennale.
- Réaliser les tests d'étanchéité et de Bowie Dick avant la mise en route de l'autoclave,

- S'assurer du bon déroulement du cycle,
- Assurer la traçabilité des DM stérilisés par un étiquetage ad hoc,
- Respecter les délais de réalisation.
- Assurer la reconstitution des sets selon la liste exacte fournie par l'établissement donneur d'ordre.
- Émettre comme réserve la possibilité de refuser les DM de l'unité de psychiatrie en cas de dysfonctionnement de l'autoclave.

## **V - AUDIT**

Un audit peut être effectué par les pharmaciens des établissements susnommés dans la convention.

En cas de non-conformité des procédures existantes, celles-ci seront consignées par écrit sur un cahier des non-conformités. Celui-ci sera mis à la disposition du pharmacien réalisant l'audit sur un cahier spécifique (cf annexe).

## **VI - DOCUMENTS**

Le Centre Hospitalier Spécialisé de Colson doit transmettre à l'hôpital des Trois-Ilets tout document établissant le bon déroulement des opérations. Il doit remplir une fiche de liaison sur laquelle figurent la nature et la quantité des DM à stériliser (cf annexe).

L'hôpital des Trois-Ilets remplit et conserve ses documents habituels (fiche de liaison, registres) pendant 3 ans. Une fiche de cycle est remplie en double exemplaire, un exemplaire étant fournie au Centre Hospitalier Spécialisé de Colson( cf annexe).

Fait en quatre exemplaires

Colson, le

**PRESTATAIRE : Hôpital des Trois-Ilets**

**Le Directeur : Monsieur Alex BIRON**

**Le Pharmacien : Monsieur Adrien ALTIUS**

**BÉNÉFICIAIRE : Centre Hospitalier Spécialisé de Colson**

**Le Directeur : Monsieur Michel BARTEL**

**Le Pharmacien : Monsieur Jean-Louis LONGUEFOSSE**